

**CAISSE DES ECOLES
VILLE DE SARCELLES**

**Information aux familles
Classes transplantées**

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Ecole : CHANTEPIE MATERNELLE

Séjour : Le Manoir d'Argueil (76)

Du : mardi 9 mai au samedi 13 mai 2017

Enseignants (tes) : Mme LEQUEUX Claire et GRABY Sabrina

Dates de calcul des participations financières
aux frais de séjour et inscription des enfants

Du lundi 20 février 2017

Au vendredi 24 février 2017

Aux horaires d'ouverture du Centre administratif
de la Mairie de SARCELLES (3° étage porte 321)
(lundi,mardi,mercredi,vendredi de 9h-12h – 13h45-17h
jeudi de 13h45-19h)

PIECES A FOURNIR: (l'administration de la Caisse des écoles vous redonne vos justificatifs)

- 3 dernières fiches de paye et Avis d'imposition ou de non imposition 2016 sur les revenus 2015
- La notification la plus récente du montant des prestations familiales (CAF)
- Eventuellement les talons de versement des indemnités maladie ou chômage
- Attestation C.M.U (Couverture Maladie Universelle)

IMPORTANT:

**Le jour de cette inscription il vous sera demandé
un premier versement des frais de séjour**

Le solde devra être réglé avant le départ de l'enfant à la Caisse des Ecoles qui reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
Par ailleurs, certains Comités d'entreprises participent au financement de ces séjours.
Renseignez vous auprès de votre employeur.